

Autres problèmes

Divers autres problèmes ont aussi été réglés au cours des négociations, notamment: 1° la création d'une législature et d'un gouvernement provinciaux modelés sur ceux des autres provinces; 2° l'application des lois canadiennes à Terre-Neuve; 3° la protection des droits privés reconnus par la législation actuelle de Terre-Neuve sur les droits d'auteurs et brevets d'invention; 4° la protection du droit dont jouissent actuellement les différentes confessions religieuses d'administrer leurs propres écoles et de toucher des subsides pour fins d'éducation sans exclure les changements qu'elles pourraient souhaiter; 5° la substitution du système canadien de paiement au fur et à mesure de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés au système terre-neuvien, en vertu duquel un délai d'un an est accordé pour le paiement de l'impôt*.

Services fédéraux

Plusieurs ministères fédéraux devront constituer à Terre-Neuve, avant l'union, des personnels réduits, ou encore initier des fonctionnaires sur place ou à Ottawa, et prendre d'autres dispositions provisoires afin que leurs services puissent fonctionner immédiatement après l'union. En général, ce sont les ministères directement intéressés qui auront à résoudre ce problème; cependant, il incombait au ministère des Affaires extérieures, à titre de ministère chargé des relations avec les autres pays, de veiller à ce que des arrangements satisfaisants et coordonnés fussent pris avant l'union pour l'introduction des services fédéraux. Cette tâche a été facilitée par la création d'un Comité interministériel pour Terre-Neuve, dont le sous-secrétaire d'État est président, et le chef de la Division du Commonwealth, vice-président.

L'érection de Terre-Neuve en province du Canada couronnera l'œuvre des Pères de la Confédération, qui rêvaient d'une grande nation s'étendant de l'Atlantique au Pacifique et englobant toute la partie de l'Amérique britannique située au nord des États-Unis. Cette réalisation assurera au Canada la maîtrise de tout son littoral atlantique, ce qui est d'un intérêt capital dans notre siècle de transports et de combats aériens. Elle agrandira le pays de quelque 150,000 milles carrés et l'enrichira d'une robuste population de gens de mer qui sont apparentés aux Canadiens par le sang et la culture. A la cérémonie de clôture des négociations, M. Saint-Laurent termina son discours par ces paroles: « Nous avons le sentiment qu'il nous a été donné de parfaire l'édifice d'une *grande et puissante union* ».

* Les principaux documents relatifs aux négociations de 1948 paraîtront sous peu dans une publication du ministère des Affaires extérieures sous le titre: *Rapports et documents relatifs aux négociations tendant à l'union de Terre-Neuve au Canada*. (Recueil des Conférences 1948, n° 2), qu'on pourra obtenir de l'Imprimeur du Roi.